

Prêt personnel travaux



Réalisez vos travaux sans attendre(1) !

EN BREF

Points forts

- Report possible de la 1^{ère} échéance jusqu'à 3 mois⁽²⁾.
- Déblocage des fonds en une ou plusieurs fois (5 fois au maximum sur 12 mois).
- Possibilité de rachat d'un crédit en cours.
- Les frais de dossier sont offerts si vous initiez votre demande de prêt personnel travaux en ligne en toute autonomie⁽³⁾

Le prêt personnel travaux⁽¹⁾ est un crédit à la consommation, à taux fixe, remboursable par échéances constantes. La somme empruntée est directement versée sur votre compte de dépôt, le montant de vos mensualités et la durée de remboursement sont déterminés en fonction de vos possibilités financières et de votre besoin.

Découvrez également le prêt projets⁽¹⁾, si votre projet est prévu dans les 6 mois à venir.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

EN DETAIL

Bénéficiaire

Toute personne physique majeure, cliente de Banque Populaire Grand Ouest⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Banque Populaire Grand Ouest et après expiration du délai légal de rétractation. Selon les conditions en vigueur au 01/07/2017 dans votre banque.

⁽²⁾ Les intérêts sont calculés au taux débiteur annuel fixe pendant la période de report de l'échéance.

⁽³⁾ Souscription en ligne disponible selon votre Banque régionale.

Montant et durée

Pour réaliser vos projets sans attendre, la Banque Populaire vous propose un prêt personnel sur mesure.

Vous pouvez emprunter jusqu'à 75 000 €⁽¹⁾ (Montant plafond selon votre Banque Populaire, voir conditions en agence) et vous choisissez la durée de votre prêt (4 mois minimum) pour rembourser à votre rythme. Le montant de vos mensualités sera ainsi ajusté à votre capacité de remboursement pour mieux répondre à votre besoin.

Exemple à titre indicatif et sans valeur contractuelle

Pour un prêt personnel de 15 000 € sur 60 mois au taux débiteur annuel fixe de 5,70 %, 60 mensualités de 287,90 €. Taux Annuel Effectif Global fixe de 5,85%. Frais de dossier de 0 €. Coût de l'assurance BPCE Vie facultative : 10,5 € par mois (*) qui s'ajoute à la mensualité et montant total dû au titre de l'assurance sur la durée totale du prêt : 630 €. Taux annuel effectif de l'assurance : 1,59 %. Montant total dû par l'emprunteur, hors assurance facultative : 17 274,00 €.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

** Pour le prêt cité ci-dessus et pour un client de 32 ans assuré en Décès et en Perte Totale et Irréversible d'Autonomie. Le coût mensuel de l'assurance dépend des garanties offertes, de l'âge et des conditions de santé de l'emprunteur. Renseignez-vous en agence. L'assurance emprunteur est un contrat d'assurance de CNP Assurances et BPCE Vie, entreprises régies par le code des assurances.*

Service en plus

Et si vous n'êtes pas encore décidé mais que vous prévoyez d'aménager votre intérieur dans les six mois, pensez au prêt projets⁽¹⁾.

A noter

La convention AERAS (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) facilite l'accès à l'assurance et au crédit pour les personnes présentant des risques aggravés de santé. Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

⁽¹⁾ Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Banque Populaire Grand Ouest et après expiration du délai légal de rétractation. Selon les conditions en vigueur au 01/07/2017 dans votre banque.

⁽²⁾ Les intérêts sont calculés au taux débiteur annuel fixe pendant la période de report de l'échéance.

⁽³⁾ Souscription en ligne disponible selon votre Banque régionale.